

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 7 mai 2018, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères :                Sylvie DeBlois  
  Lucie Michaud

Messieurs les conseillers:                 Yves Lévesque  
  Bruno Simard  
  Richard Therrien  
  Marc-Antoine Turcotte

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution autorisant la Directrice-générale à procéder aux soumissions sur invitation pour les travaux d'amélioration de la voirie locale.
7. Résolution autorisant la Directrice-générale à procéder aux soumissions sur invitation pour le chauffage de l'école Sainte-Famille.
8. Résolution autorisant le renouvellement de l'entente de collaboration entre la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et l'organisme Zip de Québec et Chaudière-Appalaches.
9. Résolution premier répondant de niveau 2 (PR-2).
10. Divers
  - 10.1 Demande Tir de tracteur de l'Île d'Orléans.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-53                **Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.**

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

18-54                **Sur une proposition de Yves Lévesque , Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.**

### 3. SUITE DE CES SÉANCES

### 4. CORRESPONDANCE

### 5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

18-55

**Sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures d'avril totalisant 55 538.89\$, ainsi que les comptes à payer au montant de 5 705.52\$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

### 6. RÉOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER AUX DEMANDES DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE LOCALE

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille procédera à des travaux d'amélioration de la voirie locale.

**ATTENDU QU'**une demande de subvention a été déposée au programme PRIO.

18-56

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyé par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la directrice-générale/ secrétaire trésorière à procéder aux soumissions sur invitation.

### 7. RÉOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER AUX SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE

**ATTENDU QU'UNE** entente est intervenue entre Transition énergétique Québec et la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit une aide financière de la TEQ afin de réaliser le projet intitulé « Conversion du système de chauffage à la granule de bois ».

18-57

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** Yves Lévesque, **Appuyé par** Lucie Michaud, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la directrice-générale/ secrétaire trésorière à procéder aux soumissions sur invitation.

### 8. RÉOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA MUNICIPALITE DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ILE-D'ORLEANS ET L'ORGANISME ZIP DE QUEBEC ET CHAUDIERE APPALACHES.

Remise à une séance ultérieure.

### 9. RÉOLUTION PREMIER RÉPONDANT DE NIVEAU 2 (PR-2)

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'aide consentie en vertu du Programme d'aide financière pour les interventions d'urgence hors du réseau routier.

**ATTENDU QUE** la brigade du service de protection incendie de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans possède le service de premier répondant de niveau (PR-1) ainsi que le PR-DEA

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire bonifier le service en ajoutant le PR-2.

*Premier répondant de niveau 2 (PR-2)*

- *Comme le PR-1, le PR-2, répond aux urgences vitales et aux situations suspectées de présenter une anaphylaxie. En plus du niveau de formation du PR-1, le PR-2 a une formation en traumatologie. Il est donc affecté sur les situations cliniques reliées à ce type de pathologie.*

*Le PR-2 agit sur les interventions suivantes :*

- *ACR*
- *Anaphylaxie*
- *Traumatologie*

18-58

**EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la formation de premier répondant de niveau 2 (PR-2).

## **10. DIVERS**

### **10.1 DEMANDE DES TIR DE TRACTEURS DE L'ÎLE D'ORLÉANS)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la demande des Tir de Tracteur de l'Île d'Orléans

18-59

**EN CONSEQUENCE, sur une proposition de** Lucie Michaud, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la tenue de la 22<sup>ième</sup> édition des tirs de tracteurs qui se tiendra le 11 août 2018.

## **11. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES**

## **12. PERIODE DE QUESTIONS**

## **13. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE**

18-60

**Sur une proposition de** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 8 h 50.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.